

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE  
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS  
DU 14 SEPTEMBRE 2015**

Affaire suivie par H. Desormes  
PV2015.07.03  
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

<b>ADOPTE</b>
---------------

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 4 septembre 2015, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le lundi 14 septembre 2015.

Étaient présents :

**Membres élus :**

- M. Mario COTTRON directeur de l'ESPE,
- Mme Elvire DIAZ, professeure d'université, UP,
- M. Philippe PEAUD, PRCE, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Bertrand LEBOT, PRCE, site ESPE des Deux-Sèvres, UP
- M. Bruno DEFEVER, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP,

**Représentants de l'Université de Poitiers :**

- M. Jean-Philippe BIOLLEY, Assesseur Pédagogie de Sciences Fondamentales et appliquées

**Personnalités extérieures :**

- Mme Anne-Marie BORREGO, proviseure,
- M. Eric ESPERET, Président du CE
- M. Olivier HIMY, IA-IPR Lettres – Rectorat de Poitiers
- Mme Elise PATOLE-EDOUMBA, Conservateur du Muséum d'Histoire naturelle de La Rochelle
- M. Patrick MOTILLON, responsable formations MEEF, ULR,
- Mme Valérie FAVIEZ DECROIX, déléguée MGEN,

**Membres invités permanents**

- M. Christophe COSTA, responsable administratif de l'ESPE
- M. Jean-Marie MESLIER, Directeur du site ESPE de la Charente, UP
- Mme Marie SOULISSE, Directrice du site ESPE des Deux-Sèvres, UP
- Mme Hélène DESORMES, cellule d'appui au pilotage et à l'innovation de l'ESPE
- Mme Sandrine GUINOT, Secrétaire de direction de l'ESPE

Étaient représentés :

- M. Jacques BOUCHAND, procuration à M. DEFEVER
- Mme Agnès GIRAUD, procuration à M. LEBOT
- Mme Valérie NOUVIALE, procuration à Mme DIAZ
- Mme Lydie TAHO-TAZA, procuration à M. DEFEVER
- Mme Isabelle SUEUR, procuration à M. MOTILLON
- M. Arnaud REVEL, procuration à M. MOTILLON

Étaient excusés :

- Mme Annick VALETTE, MAIF
- M. Philippe DEVAUX, Directeur du site ESPE de la Vienne, UP

Nombre de présents avec voix délibérative : 12

Nombre de procurations : 6

Nombre de votants : 18

E. Esperet ouvre la séance à 14h05.

M Cottron informe le conseil du décès brutal de Mme Cécile Olivier, adjointe administrative sur le site ESPE d'Angoulême. Madame Olivier avait intégré l'IUFM en 2000 et avait occupé le poste de gestionnaire puis d'assistante de scolarité. Mère de 2 enfants et compagne d'un collègue du site d'Angoulême, elle avait 43 ans.

Une minute de recueillement est observée par le conseil.

E Esperet présente l'ordre du jour et indique qu'un courrier sera transmis aux membres du CE qui avaient assisté lors de la précédente séance à la conférence de J.C Croizet afin de recueillir leur avis sur le maintien de ce type d'intervention. Un second courrier sera transmis aux membres du CE non présents pour avis.

### **POINT 1 : Approbation du procès verbal de la séance du 3 juillet 2015**

B Lebot souhaite que certains points abordés lors du précédent conseil le soient à nouveau pour connaître leur état d'avancement.

E Espéret propose que les questions soient abordées en point 6 « questions diverses »

<b>PV approuvé</b>
--------------------

### **POINT 2 : informations diverses**

*(Présentées par M Cottron)*

1. Mise en place d'une cellule d'appui au pilotage et à l'innovation destinée à apporter un soutien administratif aux chargés de mission et à la direction. Elle est composée d'H Desormes (responsabilité de la cellule) et de S Guinot (secrétariat et secrétariat de direction).
2. La ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, N Vallaud-Belkacem a rendu visite à des groupes de stagiaires 1<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup> degré à la Rochelle le 28 août dernier.
3. L'ESPE de l'académie de Poitiers organise le 22 octobre prochain la deuxième journée de recherche COMUE. Cette journée sera l'occasion de faire connaître les projets de recherche interne ESPE. Les directeurs des 4 laboratoires de recherche de l'UP en lien avec l'ESPE (TECHNE, GRESCO, CERCA et FORELL) sont également invités à présenter leurs travaux et axes de recherche dans les champs de l'éducation. Seront invités à cette journée : les partenaires de l'ESPE, les enseignants de terrain participant aux projets et les enseignants des ESPE Centre Val de Loire et Limoges
4. Le texte précisant les modalités de contrôle de la certification des formateurs académiques (anciennement appelés PFA) est publié (arrêté du 20 juillet 2015).

P Péaud informe le conseil que le processus de certification se fera en 2 étapes : une admissibilité en 1<sup>e</sup> année et une admission en 2<sup>e</sup> année en collaboration avec l'ESPE notamment à travers le module méthodologie et recherche. Il mentionne l'admissibilité pour les collègues justifiant depuis 3 ans de l'exercice de fonctions comparables à celles de FA. Selon la circulaire de rentrée, les rectorats et les ESPE doivent se rapprocher pour organiser les entretiens-conseils pour la rentrée 2016-2017.

La CFVU a validé le MEEF parcours FACO « Formateur d'Adultes, Accompagnement, Conseil » en juillet dernier. Actuellement, il y a 6 inscrits en dehors des formateurs académiques. Ce parcours doit constituer un appui à la formation des formateurs académiques

B Lebot demande si tous les enseignants qui sont déjà formateurs doivent s'inscrire en vue de la certification.

M Cottron répond que les enseignants en temps partagé actuels n'entrent pas forcément de façon automatique dans les personnels dispensés d'admissibilité Mais Il y aura probablement la possibilité pour ces collègues de demander la validation de leurs acquis et expérience.

P Péaud précise qu'il faut faire acte de candidature pour cette certification.  
O Himy indique que le MENESR doit se positionner sur ces questions.

5. Fonctionnement du CE :

Il est rappelé qu'un membre du CE ne peut règlementairement se faire représenter par une personne non membre du CE.

C Costa indique que les membres du CE sont élus pour 4 ans sauf les étudiants qui sont élus pour 2 ans. Des élections partielles seront donc organisées sur les 3 sites ESPE et la Rochelle cet automne pour renouveler le collège étudiants et remplacer F Renard qui a quitté l'ESPE à la rentrée. Il soulève également une difficulté pour le remplacement du représentant du CNED et de l'assesseur pédagogie de l'UFR Lettres et Langues, puisque deux femmes succéderaient à deux hommes, rompant alors la parité imposée dans la composition du CE, ce qui pose un problème de parité. Il prendra contact avec le MENESR pour régler cette question.

6. E Esperet informe qu'un séminaire inter-académique sur le numérique s'est tenu le jeudi 10 septembre, le recteur JM Monteil a exposé sa mission et fait part de l'appel à projets – programme de préfiguration du plan numérique. 30 millions d'euros sont consacrés massivement au monde éducatif. Il y aura 3 appels successifs en 2016. C'est l'occasion d'associer enseignants chercheurs et enseignants sur un projet. L'originalité est un des critères fondamental d'éligibilité.

E Esperet souligne tout l'intérêt qu'il y a pour l'université et la communauté éducative dans son ensemble à répondre à cet appel d'offre.

M Cottron précise qu'un GIS a été constitué pour justement associer les forces de la région sur la question du numérique éducatif. D'autre part, il paraît indispensable que le COSP s'empare de la question lors des prochaines réunions.

### POINT 3 : Résultats concours et titularisation de l'année 2014-2015

(Présentés par M Cottron)

- CONCOURS : Résultats portant sur l'ensemble des usagers des deux universités



#### Résultats CRPE

Session 2015

Acad.	Présents	Postes LP	Postes LC
Poitiers	700	170	67

Etudiants MEEF

	M1 Effectif	M1 résultat	M2 Effectif	M2 résultat
LP	314	87 (28%)	104	40 (38%)
LC	314	31 (10%)	104	5 (5%)



#### Résultats CRPE

Analyse

	Présents	Reçus LP	Reçus LC
Acad.	700	170	67
MEEF	418	127	36
Taux	60%	75%	54%

Autres lauréats

Lauréats autres acad.	Reçus LP	Reçus LC
MEEF	40	5

- En 1<sup>er</sup> degré, à noter que les conditions semblent plus favorables aux M2 lorsqu'ils repassent le concours puisque le taux de réussite au CRPE est de 38% en M2 contre 28% en M1.  
Parmi les 170 candidats reçus en liste principale 75% ont suivi la formation à l'ESPE de l'académie de Poitiers.

	M1 effectif	M1 résultat	M2 effectif	M2 résultat
<u>Etudiants MEEF</u> LP	242	55 (23%)	57	13 (23%)

- En 2<sup>nd</sup> degré, le taux de réussite en M1 et M2 est identique 23%

On ne dispose pas actuellement des chiffres au niveau national qui permettent une analyse plus globale.

➤ TITULARISATION :

<b>Total</b>	183
<b>Admis</b> (y compris les admis après entretien)	167
<b>Entretiens</b>	13
Admis suite entretiens	5
Renouvellement	6
Refus définitif	2
Congés	4
Démissions	4

- En 1<sup>er</sup> degré, sur les 183 professeurs stagiaires, 167 ont été titularisés. Des entretiens ont été nécessaires pour 13 des professeurs stagiaires (5 ont été validés, 6 sont en renouvellement et 2 ont été refusés suite à ces entretiens).

	CAPES/ CAPET	PLP	CPE	C.EPS
<b>Total</b>	211	57	12	38
<b>Admis</b> (y compris les admis après entretien)	191	50	11	34
<b>Entretiens</b>	17	8		6
<b>Admis suite entretiens</b>	7	5		3
<b>Renouvellement</b>	8	3		2
<b>Refus définitif</b>	1	0		1
<b>Congés</b>	9	4	1	1
<b>Autres</b>	(+1 démission + 1 abandon de poste)			

- En 2<sup>nd</sup> degré,
  - Sur les 211 professeurs stagiaires CAPES/CAPET, 191 ont été admis. 17 entretiens, un seul professeur stagiaire a été refusé
  - Sur les 57 PLP stagiaires, 50 admis, 8 entretiens et pas de refusé
  - 38 CAPEPS stagiaires et 34 admis - 6 entretiens et un refus.

Les modalités d'évaluation des stagiaires en master semblent satisfaisantes puisqu'il n'y a pas d'écart entre obtention du M2 et titularisation.

O. Himy précise qu'en cas de congés maladie, la commission tient compte du nombre de jours d'absence.

E Esperet demande si une enquête est menée sur le devenir de ces nouveaux professeurs.

M Cottron répond que le SEEP (service des évaluations des études et de la prospection) de l'université conduit régulièrement des enquêtes sur le devenir professionnel des diplômés. Mais depuis la mise en place des ESPE en 2013, il n'y a pas encore eu d'enquêtes. On a constaté au niveau national, lors de la précédente réforme de la formation initiale des enseignants, un taux de démission non négligeable dans les toutes premières années d'exercice.

P Motillon indique que souvent la démission est plus liée au lieu d'exercice qu'à la formation.

O Himy a constaté que les enseignants démissionnaires au bout de 10 à 15 ans d'exercice sont, pour la plupart, des enseignants pour lesquels des difficultés avaient déjà été décelées au moment de leur formation.

B Lebot rappelle que 72% des étudiants de M1 n'ont pas le concours, il serait important d'avoir un suivi de ces étudiants. Cela permettrait notamment de mener un travail plus pertinent sur les maquettes.

M Cottron ajoute qu'il serait pertinent de sélectionner les étudiants entrant en M1, limitant ainsi le risque de diplômer des étudiants qui, au final, n'auront pas le concours. Beaucoup trop d'étudiants ont des lacunes sur les matières fondamentales.

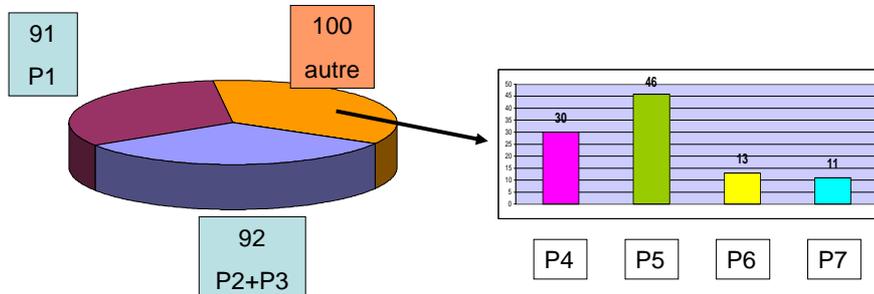
P Motillon souligne l'absurdité d'un concours en milieu de parcours.

### **POINT 4 : Effectifs de rentrée 2015-2016** **(Présentés par M Cottron)**

Ces effectifs ne concernent que les étudiants et stagiaires inscrits à l'UP, ne disposant pas des effectifs inscrits à l'ULR.

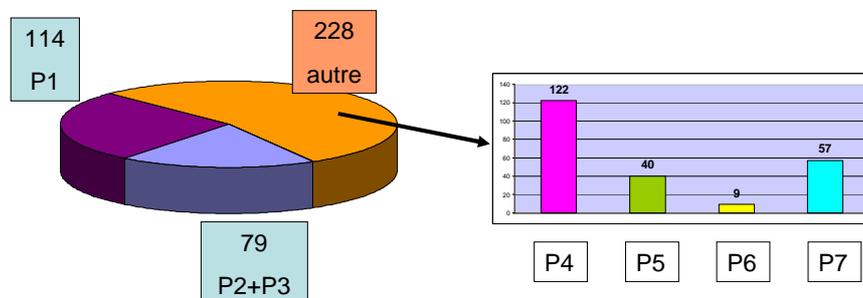
	Rentrée	14-15
M1	224	236
2 <sup>o</sup> année	283	222

↘ 5 %  
↗ 27 %



	Rentrée	14-15
M1	156	177
2 <sup>o</sup> année	421	278

↘ 12 %  
↗ 51 %



- Pour le parcours P7, l'ESPE doit une formation aux professeurs stagiaires en renouvellement. Cette formation est proposée et non imposée, il nécessite une inscription. Toutefois, l'ESPE pourra émettre un avis négatif à la titularisation s'il s'avère que des difficultés sont décelées et que la formation n'a pas été suivie.

B Lebot indique que le parcours P7 n'est pas abouti, aucune liste des groupes TP n'est constituée, les cours ne peuvent pas être anticipés et que la situation est difficile à gérer.

J M Meslier précise que les stagiaires du 1<sup>er</sup> degré n'ont pas, comme l'an dernier, eu de stage sur les deux premières semaines de septembre pour justement pouvoir s'organiser. Pour les 2<sup>nd</sup> degré, une seule semaine « d'organisation » a pu être instituée. Subsistent tout de même des difficultés sur cette rentrée : la projection sur les effectifs faite par le rectorat en mars a totalement changé à la rentrée, ce qui a bouleversé l'organisation mise en place en fin d'année universitaire. Sans appui du rectorat et/ou des établissements scolaires, le repérage des stagiaires est très difficile. L'ESPE reçoit les stagiaires au fur et à mesure qu'ils se présentent et ne détient pas les adresses électroniques des stagiaires en amont.

O Himy répond que les « berceaux » de stage sont réservés en juin sur indications des effectifs annoncés par le MENESR. Le choix des terrains de stages se fait en partie en fonction des moyens. Les IPR émettent des avis sur l'opportunité. Début juillet, le retour du MENESR ne correspondait pas à la réservation faite courant juin. Le MENESR a notamment supprimé les berceaux de stagiaires quand ils relevaient d'une discipline hors offre de formation de l'ESPE.

Au 20 juillet, des postes ont été retirés du mouvement et enfin le 2<sup>nd</sup> retour du MENESR le 23 août a été différente de la 1<sup>ère</sup>. De surcroît, chaque année une partie de l'effectif fluctue en raison des lauréats de concours qui n'ont pas le M1 et qui perdent le bénéfice du concours (pas de report demandé).

B Lebot insiste sur le fait qu'il est urgent de se mettre autour d'une table pour coordonner ces actions, l'information ne circule pas suffisamment.

M Soullisse ajoute que cette année 9 stagiaires sur les 60 du 1<sup>er</sup> degré en Deux-Sèvres n'avaient pas de poste à la rentrée. D'autres, ont vu leur lieu de stage changer entre juillet et la rentrée avec les conséquences que cela entraîne sur la préparation de leur travail ce qui n'est pas, à son sens, une très bonne entrée dans le métier.

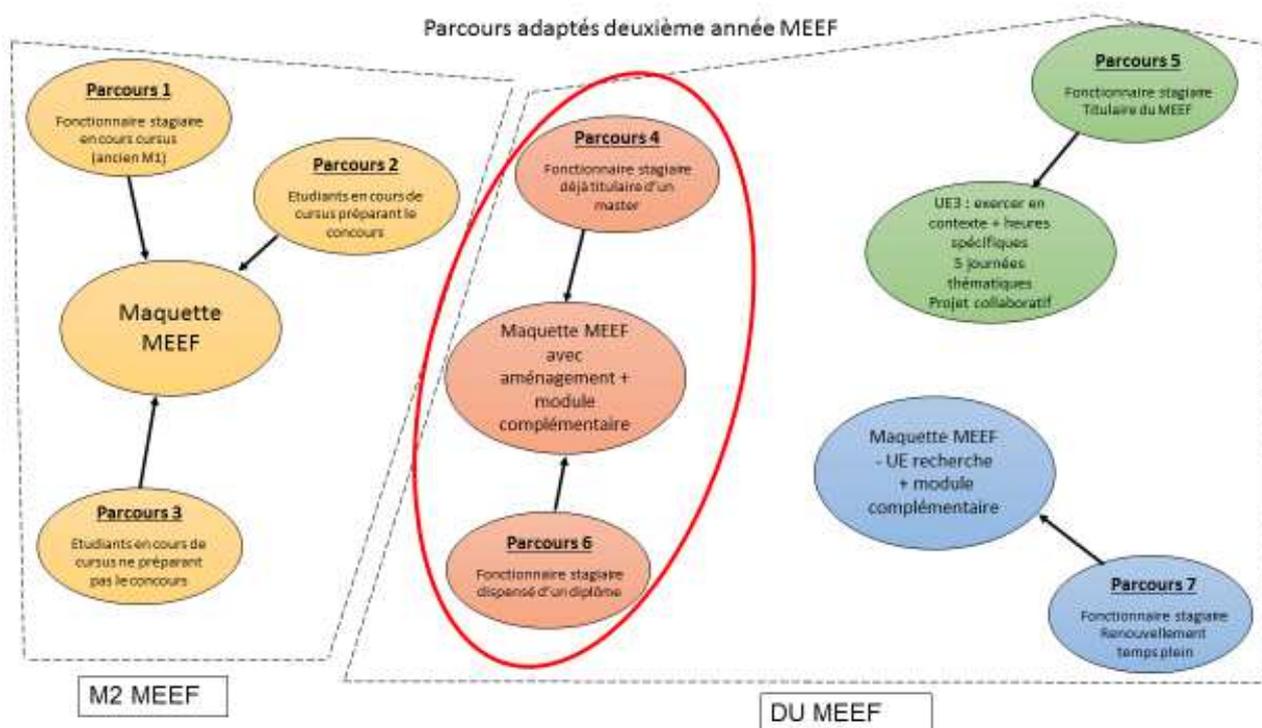
P Motillon indique que pour les stagiaires temps plein la solution serait de mettre les professeurs stagiaires à 16/18<sup>e</sup> car il est difficile d'exiger d'eux de suivre une formation. De plus, il est aberrant de devoir donner un avis sur un stagiaire qui n'a jamais été en formation.

M Cottron informe que la rentrée est particulièrement complexe pour un étudiant : il doit d'abord venir en scolarité pour connaître son profil de parcours et ensuite aller s'inscrire dans la composante disciplinaire. Il serait nécessaire de centraliser les inscriptions sur l'ESPE pour limiter les difficultés rencontrées par les étudiants et les personnels administratifs. C'est d'ailleurs ce que préconise la DGESIP.

JP Biolley approuve cette proposition et indique qu'il serait souhaitable de reposer la question en CFVU.

### Point 5 : Mise en place de la rentrée 2015-2016 (Présentée par M Cottron)

- Parcours adapté en 2<sup>e</sup> année de MEEF



- Parcours P4 et P6 : ces parcours ont été proposés en juillet avec la suppression de l'UE recherche. Toutefois, la note des 3 directions du 29 mai 2015 définissant les parcours

adaptés indique que soit insérée, dans ces parcours, la production d'un travail scientifique, « de nature réflexive, reposant sur une situation pédagogique et éducative mise en œuvre en responsabilité et les pratiques professionnelles qui y sont liées. Chaque fois que possible ce travail s'appuie sur des projets collectifs et innovants ».

Il est proposé d'intégrer ce contenu de formation dans l'UE3 « Exercer en contexte », en puisant les ressources dans différents axes de la formation : les séminaires, les projets partenariat et projets interdisciplinaire, ou l'apport d'un contenu spécifique.

D'autre part, les parcours DU (P4, P5, P6 et P7) seront évalués selon les mêmes modalités de contrôle des connaissances du Master 2 MEEF.

### **Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur la structure d'ensemble des parcours P4 et P6**

**Pour : 14**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 4**

**PROJET ADOPTE**

-----

### **Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur l'évaluation des enseignements pour tout stagiaire, qu'il soit inscrit en M2 (Parcours P1) ou en DU (parcours P4, P5, P6 et P7)**

**Pour : 18**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**PROJET ADOPTE**

- Une discussion s'engage sur la recherche et la recherche appliquée :

P Motillon rappelle que les étudiants issus d'un Master recherche n'ont pas fait de recherche appliquée, ce qui est indispensable pour enseigner.

B Lebot indique que la communication n'est pas fluide entre les laboratoires et l'ESPE et que les enseignants chercheurs sont liés aux pratiques de leur laboratoire. Un problème d'encadrement se pose concernant les mémoires.

E Espéret précise qu'il faut une formation par la recherche. L'étudiant issu d'un Master recherche a acquis une méthodologie, une capacité à analyser et est en mesure de faire des propositions en fonction d'un contexte. Cette « hygiène de pensée » est indispensable à tout enseignant en premier lieu. C'est ensuite qu'il est envisageable d'insérer des contenus.

O Himy indique qu'il faut associer les enseignants de terrain (les tuteurs) à cette recherche appliquée.

B Lebot rappelle que les tuteurs ont peu de temps à y consacrer compte tenu du travail déjà important qui leur est demandé.

M Cottron précise que le travail d'encadrement en recherche est prévu dans le référentiel à hauteur de 2h par projet. Il approuve la proposition d'intégrer les tuteurs dans l'accompagnement des activités de recherche, mais sous réserve de compétences avérées de ces tuteurs et de l'adhésion des enseignants de l'ESPE.

E Espéret suggère que des discussions soient impulsées lors des journées organisées par les réseaux recherche.

B Lebot demande des précisions à O Himy : des étudiants stagiaires ont reçu à la rentrée un livret d'accueil sans que les formateurs n'aient été informés de l'existence de ce document. Aussi, il souhaite savoir si les tuteurs du 1<sup>e</sup> degré reçoivent une indemnité par stagiaire ou si celle-ci est globale.

O Himy se renseigne auprès du rectorat et s'engage à donner une réponse écrite au CE.

➤ Formation transversale à la Rochelle des stagiaires 2<sup>nd</sup> degré

M Cottron informe le CE que JM Meslier accepte de prolonger, en collaboration avec L Travart, sa mission de directeur adjoint au 2<sup>nd</sup> degré en cette rentrée.

M Cottron rappelle qu'en février 2015, le Conseil d'Ecole avait souhaité que les stagiaires du 2<sup>nd</sup> degré puissent suivre leur formation transversale au plus près de leur terrain de stage. Les sites d'Angoulême et Niort accueillent désormais ces usagers. A la Rochelle, la rentrée en formation n'a pas pu se mettre en place faute d'appui logistique et administratif.

O Himy a fait une demande auprès du rectorat pour obtenir une salle dans un établissement scolaire à la Rochelle, ce qui lui a été refusé, faute de disponibilité.

M Cottron est intervenu auprès du président de l'université de La Rochelle pour obtenir un appui administratif de l'ULR à cette formation, mais la réponse a été négative. Par contre, la mise à disposition des locaux de l'ULR était affirmée.

Le 24 août, jour de la rentrée des stagiaires, une demande de mise à disposition d'un personnel administratif a été faite auprès du rectorat. La réponse est parvenue le 11 septembre pour un ½ poste de catégorie C du 28 septembre au 24 décembre.

P Motillon ajoute que, s'il a eu connaissance de l'arrivée de 110 stagiaires, aucune liste ne lui a été transmise. Un travail avait pourtant été engagé en juin avec T Marchive et O Himy sur les emplois du temps. Il suggère que cette liste comprenant les coordonnées des stagiaires lui parvienne rapidement afin de pouvoir envisager une rentrée pour le mois d'octobre. D'autre part, il demande une prolongation du contrat de mise à disposition du personnel administratif du rectorat à l'ULR.

Une convention devra être établie entre les deux universités pour régler les questions d'inscription, d'évaluation et de suivi pédagogique comme les questions de couverture des étudiants.

M Cottron répond d'autre part que les étudiants en première inscription à la Rochelle seront également inscrits à l'université de Poitiers et qu'ils auront le même régime que les autres.

O Himy précise que le ½ poste refusé au départ par le secrétaire général a pu être mis à disposition grâce à l'appui du recteur. La demande de prolongation sera faite auprès de la DPE.

B Lebot suggère que les référents soient informés également.

J M Meslier indique qu'il est important d'informer les stagiaires de la Rochelle qu'ils auront la même formation et seront évalués dans les mêmes conditions que les autres. Une information sur la rentrée sera insérée sur le site de l'ESPE.

M Cottron conclue en faisant remarquer que cette question aura nécessité beaucoup de temps et d'énergie depuis la fin de l'année universitaire.

### **Point 6 : Règlement des examens** **(présenté par M Cottron)**

Une modification du règlement des examens des MEEF ESPE portés par l'UP est demandée. Elle concerne la recherche appliquée en M2.

Il a été constaté que le travail des étudiants en recherche était de qualité variée et souvent négligé. L'UE3 dédiée à la pratique ayant un fort coefficient, celle-ci compense souvent les faibles notes obtenues dans les autres UE.

Pour limiter cet effet et dans le souci d'une plus grande exigence de maîtrise professionnelle et d'implication dans la recherche, il est proposé d'appliquer sur le S4 (uniquement) le système de la note plancher à 10 pour l'UE2 recherche nécessaire à l'application de la compensation pour obtention de ce semestre.

D'autre part, en 1<sup>e</sup> degré, jusqu'à présent en M1 les 5 UE pouvaient se compenser au sein d'un semestre. Ainsi un étudiant pouvait avoir des notes faibles en UE1 (français/mathématiques) et obtenir une compensation grâce aux autres UE. Les mathématiques et français étant des disciplines du socle

commun et donc incontournables, il est proposé de limiter le mécanisme de la compensation uniquement si l'étudiant obtient une note supérieure à la note plancher de 10 à l'UE1. Cette proposition concerne les semestres S1 comme S2.

M Cottron rappelle que chacun des membres de la communauté universitaire se doit d'alerter les étudiants sur leur niveau de français.

Ce règlement des examens sera soumis ce jeudi à la CFVU de l'UP.

**Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur la modification du règlement des examens : une note plancher à 10 sur l'UE2 du S4 pour les MEEF 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré et encadrement éducatif et une note plancher de 10 sur l'UE1 de MEEF 1<sup>er</sup> degré.**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

**Ne prend pas part au vote : 3**

**PROJET ADOPTE**

-----

Questions diverses :

B Lebot expose le cas d'un stagiaire qui, malgré sa progression, n'a pas obtenu son M2 car il a eu la note de 8 à l'UE stage au 3<sup>e</sup> semestre et 13 au 4<sup>e</sup> semestre. Il souhaite qu'il y ait une réflexion sur cette question. Son stage a été validé mais il lui manque le M2, il aura un report d'un an et devra refaire son S3.

JM Meslier rappelle que le jury est souverain et examine les cas particuliers, mais que le jury doit aussi évaluer la progression d'un usager au cours d'une année universitaire.

La séance prend fin à 17h. Le prochain Conseil d'Ecole se tiendra sur le site de Poitiers à 14h le 23 octobre 2015.

Le Président  
Eric ESPERET

Le Directeur de l'ESPE  
Mario COTTRON

La secrétaire de séance  
Hélène DESORMES